

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 23 décembre à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 17 décembre 2025 et suite à l'annulation de la séance du 17 décembre, faute d'obtention du quorum, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Evelynne CARON (suppléante de M. ENGRAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Corinne NOEL, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. BOUTROY), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ (pouvoir reçu de M. MAJEWICZ), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Antoine PERALDI.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY (suppléé par M. BEGUE), Charles COUSIN, Yves ENGRAND (suppléé par Mme CARON), Olivier MAJEWICZ (pouvoir donné à M. LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI

F7-12-2025 : SORTIE DU PATRIMOINE – VEHICULE RENAULT MASTER IMMATRICULE 9834WN62

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC dispose, au sein de son patrimoine et plus particulièrement de sa flotte automobile, d'un véhicule utilitaire de type Renault MASTER immatriculé 9834WN62.

Compte tenu de sa vétusté et des travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour le maintenir en état, il apparaît judicieux de céder celui-ci.

La société GALOO Calais a fait parvenir une proposition de rachat et de mise au rebus dans sa filière de Véhicules Hors d'Usage (V.H.U.) pour un montant de 100 €/t H.T.

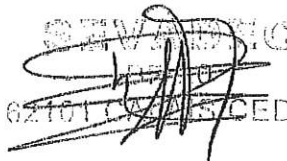
Cette offre étant économiquement la plus avantageuse,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 3 décembre 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'offre de la société GALOO Calais,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ces cessions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la sortie du patrimoine dudit véhicule (N° inventaire : 2182/02/2005).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*


62101 CALAIS CEDEX

